

ÎLE-DE FRANCE

# Pass'Sport

Présentation aux Ligues & Comités



# Pass'Sport

Introduction



















Notre objectif pour les Jeux de Paris 2024 est double : ramener un maximum de médailles, mais c'est surtout faire de la France une nation sportive, c'est à dire intégrer la pratique du sport au sein de notre politique éducative et plus largement dans toute la société. Le Pass'Sport, c'est ainsi une nouvelle aide financière d'envergure pour permettre à plus de 5 millions de jeunes de 6 à 18, éligibles à l'allocation de rentrée scolaire ou l'allocation enfant handicapé, de s'inscrire dans le club de sport de leur choix. Avec ce Pass, on peut encourager et faciliter la pratique du sport chez les jeunes et soutenir la reprise du secteur.



Emmanuel Macron

Président de la République



# Pass'Sport

#### Introduction

La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des enfants.

C'est pourquoi, dès cette rentrée, l'État a mis en place le Pass'Sport pour favoriser l'inscription de 5,4 millions d'enfants dans une association sportive à la rentrée scolaire 2021.



# 5,4 millions de jeunes de 6 à 18 ans

dont les familles sont déjà bénéficiaires de :

- l'Allocation de Rentrée Scolaire
- l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé
- l'Allocation aux Adultes Handicapés pour les 16/18 ans





# Pass'Sport

#### Introduction

Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022.







Près de 5,4 millions d'enfants peuvent bénéficier du Pass'Sport.

Il est réservé aux enfants de 6 à 17 ans (révolus au 30/06/21) bénéficiaires de :

Allocation de rentrée scolaire (Ars)



Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)



Allocation aux adultes handicapés (AAH) entre 16 et 18 ans





Les 3,3 millions de familles éligibles au Pass'Sport ont reçu cet été un courrier de la CAF, avec en-tête du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50€ par enfant.

Elles devront présenter ce courrier avant le 30 novembre 2021, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix, pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence.

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.





### Le Pass'Sport pourra être utilisé :





Dans les associations sportives volontaires affiliées à une Fédération sportive.

Dans le cas des clubs omnisports, seule l'entité juridique peut effectuer une demande de remboursement sur Le Compte Asso, les sections doivent donc faire remonter au club les informations. Contact FFCO Île-de-France

Dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV), auprès de toutes les associations sportives agréées qu'elles soient affiliées ou non à une Fédération sportive.



# Pass'Sport

### Pour résumer en 3 étapes











Bénéficiaire de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)?

Réception cet été un courrier du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports informant du bénéfice du Pass'Sport.

Présentation au club sportif de son choix muni de ce courrier et 50 € seront déduits du coût de l'adhésion et/ou de la licence.



Tous les clubs.

Tous les sports.

Une seule carte.



La seule plateforme qui rassemble tous les clubs français.

https://www.crosif.fr/mon-club-pres-de-chez-moi/



Comment se faire rembourser?

















#### Remboursement

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, je peux initier ma demande de remboursement en déclarant au fil de l'eau les jeunes éligibles accueillis.

La déclaration des jeunes se fait sur « Le Compte Asso », au cours de deux vagues :

#### 1<sup>er</sup> septembre à mi-octobre

Déclaration des jeunes accueillis du 1<sup>er</sup> juillet à mi-octobre.

#### mi-octobre au 30 novembre

Déclaration des jeunes accueillis de mioctobre au 30 novembre et éventuellement ceux accueillis lors de la 1ère vague que vous auriez oublié de déclarer avant.

Ces deux vagues permettent d'assurer un premier versement rapide des Pass'Sport aux associations.



#### Remboursement

Le remboursement est assuré soit par le CDOS, tiers payeur, dont dépend l'association sportive, soit par la DRAJES Île-de-France :

- votre structure est une association affilée à une Fédération sportive : vous serez remboursés par le CDOS de votre département, qui agit pour et au nom de l'État.
- votre structure est une association non affiliée en QPV : vous serez remboursé directement par la DRAJES Île-de-France.

#### Schéma de remboursement pour une association affiliée à une Fédération sportive























L'association sportive saisit les données des jeunes.

Le Compte Asso transmet à la DRAJES Île-de-France.

La DRAJES Île-de-France ordonne aux CDOS de payer.

Les CDOS remboursent les associations sportives.





#### Vérification & Conservation

Je dois **vérifier que le jeune qui s'inscrit dans ma structure est éligible** au dispositif Pass'Sport avant de lui appliquer l'avance des 50€ et pour me faire rembourser.

- Identité identique à celle figurant sur le courrier Pass'Sport :
  - Nom Prénom date de naissance



Vous devez disposer d'un document pour chacun des enfants pour lesquels vous demandez un remboursement et les conserver pour toute la saison sportive.

- Conserver la preuve :
  - · Si un seul enfant dessus : le courrier original,
  - Si plusieurs enfants, une copie et apposer un tampon sur l'original en entourant l'enfant sélectionné. Si on vous présente un courrier déjà tamponné pour le même enfant, vous ne pouvez pas lui accorder une avance au titre du Pass'Sport car vous ne seriez pas remboursé.



# Que faire si le courrier du ministère a été perdu par la famille ?

En cas de perte du courrier du ministère, le jeune ou sa famille peut produire une attestation de droit de la CAF téléchargeable sur son compte personnel (pas de copie d'écran).

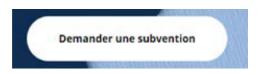
Cette disposition n'est disponible que le mois suivant le versement de l'aide de la CAF.





Le Compte Asso en 5 étapes

Je me connecte sur mon compte <a href="https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login">https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login</a> et je clique sur l'icône :





#### **Sélection**

Niveau Territorial : Régional

Zone Territoriale : Île-de-France

3. Nom du dispositif: Pass'Sport

4. Subvention: Remboursement de Pass'Sport



#### Vérification administrative

Dans cette étape primordiale, je vais vérifier mes données administratives et les corriger si nécessaire.



### Le Compte Asso en 5 étapes

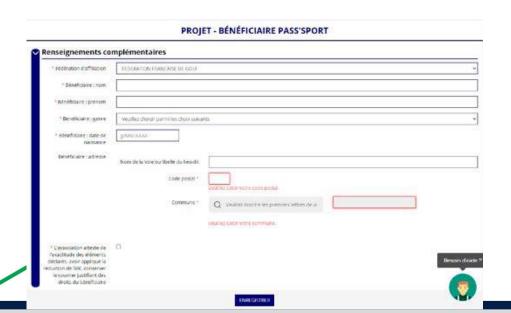
Je déclare, du 1er septembre à la mi-octobre, les jeunes accueillis dans mon club du 1er juillet à la mi-octobre.



Pour ce faire, je complète au fil de l'eau pour chaque jeune le formulaire ci-dessous à partir de l'information figurant sur le courrier adressé par le ministère et présenté par la famille et j'enregistre.

Pour ajouter de nouveaux bénéficiaires, je clique sur +.

Je peux fermer mon espace Compte Asso et y revenir, jour après jour.





Je ne clique pas sur suivant avant la fin de la 1ère vague de déclaration mi-octobre.

Si vous procédez à la déclaration des jeunes sur plusieurs jours, vous allez directement à la page de saisie des bénéficiaires via « Suivi des démarches » puis « voir les demandes de subvention »



### Le Compte Asso en 5 étapes



Je suis maintenant dans la phase de transmission de ma demande à la fin de la 1ère vague. À la mi-octobre, je transmets ma 1ère demande de remboursement Pass'Sport. Cette première transmission devrait me permettre d'être remboursé début novembre.

Si je transmets par erreur mon dossier avant la mi-octobre, je ne peux plus saisir de Pass'Sport jusqu'à la 2ème vague. Je pourrai cependant saisir des jeunes au cours de la 2ème vague.

Je coche et complète les cases demandées et clique sur TRANSMETTRE.

Si votre club accueille de nouveaux jeunes après cette première transmission et jusqu'au 30 novembre 2021 ou si vous avez oublié de déclarer des jeunes lors de la 1<sup>ère</sup> vague, vous pouvez faire une 2<sup>ème</sup> demande de remboursement à partir de la mi-octobre en suivant les étapes précédentes.

Les étapes 1 à 3 seront très rapides car les vérifications auront déjà été faites, les étapes 4 et 5 devront être répétées.



# **Points divers**

















- □ 1er septembre mi-octobre : 1ère vague.
- Début septembre :
  - informations des Ligues et Comités régionaux aux Comités départementaux (+ clubs si possible),
  - Informations des Comités départementaux aux clubs en association avec leurs CDOS.
- Début octobre : point d'étape aux Ligues et Comités régionaux par le CROS et le ministère chargé des Sports.
- Mi-octobre 30 novembre : 2<sup>ème</sup> vague



#### Ressources



Le guide de remboursement : pas à pas dédié aux clubs. Cliquer ici

Il est conseillé aux clubs de bien prendre le temps de suivre chaque étape. En cas de difficultés, il peut contacter son CDOS ou sa Fédération.



Les Foires aux Questions (FAQ):

- CNOSF <u>Cliquer ici</u>
- Ministère chargé des Sports Cliquer ici



Le kit de communication Cliquer ici



## Pour plus de renseignements



DE L'ÉDUCATION https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sportspour-tous/pass-sport/

Liberté Égalité Fraternité



https://www.crosif.fr/passsport/



# Des questions?

#### Vos interlocuteurs



Délégation régionale académique jeunesse, engagement et sports

drajes-idf-polesport@region-academique-idf.fr



crosif@crosif.fr



contact@cdosparis.fr



contact@cdos92.fr



secretariat.cdos77@gmail.com



accueil@cdos93.org



yvelines@franceolympique.com



cdos94@cdos94.org



essonne@franceolympique.com



cdos95@cdos95.org











